



Plan zonal de sécurité 2020-2025

Zone de police Haute Meuse 5312

Avant-propos du chef de corps

Bien qu'il s'agisse déjà d'une cinquième édition, la rédaction de ce plan s'est avérée périlleuse et un rien stressante puisque le canevas en a été largement modifié.

Ce n'est évidemment pas la seule évolution puisque le présent plan correspond dorénavant à la durée de six ans d'une législature communale et que, dès lors, il a pu être préparé avec les nouvelles autorités et majorités en place.

Il n'en reste pas moins que les plans précédents constituent une source d'information non négligeable, ne fût-ce que par les leçons qu'il convient d'en tirer.

Ce plan a évidemment fait l'objet d'une large concertation. Comme je l'ai déjà dit, tous les nouveaux collègues ont été consultés mais aussi une multitude d'autres autorités (administratives ou judiciaires) de même que le citoyen, que ce soit dans sa globalité via le moniteur de sécurité ou que ce soit via des collectivités plus spécifiques comme les partenariats locaux de prévention (PLP), des comités de quartier ou encore des listes électorales au moment du scrutin de 2018.

Il est aussi important de signaler que ce document ne fige pas la politique policière pour une durée de six ans. Elle en fixe évidemment les grandes lignes et détermine un nombre limité de priorités. Mais il est clair que la zone de police doit pouvoir s'adapter à toutes les évolutions de son environnement. Nous ne pourrions nous retrancher derrière ce plan pour justifier la non prise en charge d'un nouveau phénomène criminel par exemple.

Il sera par ailleurs évalué annuellement notamment dans le but d'en confirmer ou non les lignes directrices.

Enfin, ce plan est aussi largement conditionné par la construction en cours d'un nouveau commissariat. Celui-ci devrait être investi fin de l'année 2020. Ce déménagement ira de concert avec une réorganisation globale de l'organigramme de la zone. Il va de soi que cela constituera notre principale priorité interne. Mais nous y reviendrons plus tard.

Je ne pouvais terminer ce mot d'introduction sans remercier toutes les personnes qui ont collaboré à l'élaboration de ce plan, et en particulier, Mesdames A. Deville et C. Raway, de la DCA Namur, pour leur apport en matière de chiffres relatifs tant à la sécurité qu'à l'environnement externe.

In fine, je voudrais exprimer ma reconnaissance à tous les membres du personnel qui, au quotidien, sur le terrain ou en appui, sont les véritables moteurs de ce plan.

Table des matières

Avant-propos du chef de corps	1
Résumé du management	4
1. Culture, structure et stratégie	4
1.1 Mission de notre zone de police	4
1.2 Vision pour 2025	4
1.3 Valeurs pour notre zone de police	4
1.4 Vision organigramme	4
2. Priorités pour notre zone de police en 2020-2025	5
2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes	5
2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes	5
3. Missions de nature fédérale	5
Chapitre 1 : analyse environnementale	7
1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police	7
1.1 Notre terrain de travail en images	7
1.1.1 Données générales	7
1.1.2 Eléments spécifiques	8
Aspects socio-démographiques	8
Aspects économiques	8
Mobilité	9
Divers	9
1.2 L’image de la criminalité zonale	9
1.2.1 La criminalité	9
1.2.2 La sécurité routière	10
1.2.3 La gestion des évènements	11
1.2.4 Les nuisances	11
1.3 Résultats du sondage de population	12
1.3.1 Le sentiment d’insécurité	12
1.3.2 Les problèmes de quartier	12
1.3.3 Satisfaction générale	13
1.3.4 Satisfaction par rapport au dernier contact	13
2. Image de l’activité économique optimale dans notre zone de police	14
2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police	14
2.1.1 Aperçu de la capacité dans la zone de police	14
2.1.2 Structure actuelle / organigramme	15
2.1.3 Aperçu de la capacité par service / fonctionnalité	16
2.1.4 Remplissage des normes minimales : évaluation	17
2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police	21
2.3 Tendances futures pour la propre organisation	21

Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs	22
2.1 Mission et vision	22
2.1.1 Mission de notre zone de police	22
2.1.2 Vision de notre zone de police pour 2025	22
2.2 Culture et structure	23
2.2.1 Cadre de valeurs de notre zone de police	23
2.2.2 Organigramme de vision poussé pour notre organisation 2025	24
Chapitre 3 : Stratégie et politique	25
3.1 Eléments de l'analyse environnementale	25
3.1.1 A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie	26
3.2 Attentes des autorités et partenaires	27
3.3 Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation	29
3.4 Choix des priorités stratégiques	29
3.4.1 Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020-2025	29
3.4.2 Priorités stratégiques activité économique optimale 2020-2025	34
3.4.3 Motivation de phénomènes non retenus	35
Chapitre 4 : Politique et gestion	37
4.1 Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible	37
4.1.1 Généralités	37
4.1.2 Exécution et suivi	37
4.1.3 Outil de monitoring	38
4.2 Gestion du personnel et des moyens	38
4.2.1 Gestion de la capacité en personnel	38
4.2.2 Gestion des moyens financiers	38

Liste des annexes

- Annexe 1 : Données morphologiques de la ZP Haute Meuse.
- Annexe 2 : Statistiques générales de criminalité.
- Annexe 3 : Statistiques d'accidents de roulage avec lésions corporelles.
- Annexe 4 : Listing des événements de police administrative.
- Annexe 5 : Statistiques de nuisances.
- Annexe 6 : Rapport final du moniteur de sécurité.
- Annexe 7 : Protocole d'accord pour l'assistance aux victimes.

Résumé du management

1. Culture, structure et stratégie

1.1 Mission de notre zone de police

La zone de police Haute Meuse contribue, avec l'appui de la police fédérale, à l'harmonisation de la vie en société, à l'amélioration de la sécurité et au développement de l'Etat de droit démocratique sur le territoire de la zone.

Elle le fait :

- En y assurant la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de police judiciaire et administrative nécessaires à la gestion des phénomènes et des événements locaux ;
- En y accomplissant certaines missions à caractère fédéral ;
- Avec professionnalisme, détermination et la volonté de mieux maîtriser les problèmes liés à la sécurité ;
- En s'inspirant largement de la philosophie d'une police orientée vers la communauté, guidée par l'information et la recherche de l'excellence dans la fonction de police ;
- En restant particulièrement attentive à toutes les évolutions récentes, technologiques ou sociologiques de la société.

1.2 Vision pour 2025

La zone de police Haute Meuse, acteur tout à fait spécifique mais complètement intégré dans la société, sera un partenaire reconnu fiable et moderne de la chaîne de sécurité, participant ainsi à garantir un meilleur niveau de qualité de vie à l'ensemble des composantes de la communauté locale.

1.3 Valeurs pour notre zone de police

- Respect
- Service
- Professionnalisme
- Cohésion
- Exemple

1.4 Vision organigramme

A terme, notre organigramme changera très peu en ce qui concerne le nombre de membres du personnel affectés à la zone.

Par contre, il aura une structure beaucoup plus centralisée et plus hiérarchisée avec des contenus de fonctions valorisants pour l'ensemble des cadres et des référents.

2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025

2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes

Les priorités externes retenues par le Conseil zonal de sécurité sont les suivantes :

1. Sécurité routière : maîtriser le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles.
2. Criminalité : limiter le nombre de cambriolages dans les habitations.
3. Nuisances : réduire les incivilités visant particulièrement la propreté publique et le stationnement gênant.

Par ailleurs, un point d'attention particulière a été ajouté :

Criminalité : améliorer le travail policier dans la prise en charge des violences intrafamiliales.

Le développement détaillé de la mise en œuvre de ces priorités peut être consulté infra (Chapitre 3).

2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes

Les priorités internes retenues par le Collège de Police sont les suivantes :

Améliorer le leadership de l'ensemble des cadres de la zone, en mettant un accent particulier sur son comité de direction ;

Aboutir dans le projet de construction en proposant un commissariat central fonctionnel et bien équipé tout en maîtrisant les coûts ;

Parallèlement, veiller à la « reconversion » optimale des sites délaissés.

Enfin, réussir la transition fonctionnelle liée à la centralisation des services.

Vous pouvez retrouver plus de détails sur ces objectifs infra (chapitre 3).

3. Missions de nature fédérale

MFO-1 – POLICE DES COURS ET TRIBUNAUX ET TRANSFÈREMENT DES DÉTENUÉS

La ZP Haute Meuse assure seule la police des cours et tribunaux. En accord avec le Président du tribunal, elle se limite à la présence d'un policier lors des audiences correctionnelles et de la chambre du conseil, sauf lors des audiences à risque où un service d'ordre plus important est mis en place (+/- 1000 hrs/an).

La ZP Haute Meuse assure la quasi-totalité des transferts liés à la présence de la prison de Dinant (+/- 5000hrs/an). Un renfort limité pourrait être demandé aux zones voisines sur base d'un protocole d'accord.

Depuis le 01.03.08, la zone a disposé de un à trois agents de sécurité qui constituaient une aide appréciable en prenant en charge ces missions pas toujours motivantes. Grâce à la mise

en place progressive de la DAB (et d'un détachement spécifique sur Dinant), les missions contenues dans la MFO-1 sont reprises, depuis le 02.09.19, par la police fédérale. La zone de police ne joue plus qu'un rôle d'appoint et il a été mis fin au protocole d'accord susmentionné entre les zones de la division Dinant.

Par ailleurs, la mise sur pied d'un service minimum dans les établissements pénitentiaires en cas de grève devrait alléger sensiblement notre contribution à la reprise de cette mission particulièrement pénible.

MFO-2 – CAPACITE HYPOTHEQUEE

En 2018, suite à la réécriture de la MFO-2, la zone de police Haute Meuse a obtenu le statut « Hycap B ». Depuis, nous avons toujours respecté nos engagements et la zone n'a jamais été inquiétée pour un défaut de « fournir ».

Cette refonte de la MFO-2 a quand même eu, pour conséquence, d'augmenter le nombre de policiers formés. Récemment, un accord est intervenu au sein de l'arrondissement pour que la zone bénéficie gratuitement de la mise à disposition d'un véhicule dédié aux services d'ordre sur base des budgets intégrés de la police.

MFO-3 – GESTION DE L'INFORMATION

Les formations idoines ont été prodiguées à l'ensemble du personnel. Le bureau judiciaire est maintenant composé de quatre membres du personnel, dont deux gestionnaires fonctionnels qui garantissent la qualité et la rapidité d'alimentation de la BNG. Un groupe d'utilisateurs a été mis sur pied. Son principal objectif est d'améliorer la qualité des documents standards proposés aux policiers en vue de faciliter la rédaction des procès-verbaux.

MFO-6 - FONCTIONNEMENT DU CIA

Un accord est finalement intervenu entre les zones de police de l'arrondissement et la police fédérale sur le nombre et le profil des membres du personnel de la police locale à détacher au CIA Namur. Le recrutement a été finalisé et la police locale est bien présente dans ce service, grâce aux détachements d'un officier et d'un membre du personnel (ce dernier étant pris en charge par les zones de police).

OPERATIONS FIPA

L'arrondissement de Namur organise de nombreuses opérations intégrées et la zone Haute Meuse fait partie des acteurs les plus réguliers dans ces opérations. Ainsi, depuis des années, nous participons à toutes les opérations FIPA visant la collaboration transfrontalière, la conduite sous l'influence de stupéfiants, les accidents avec motards ou la prévention des cambriolages dans habitations.

FONCTIONNEMENT DU CIC

Depuis le 01.07.06, le dispatching provincial fonctionne aussi au profit des services de police de l'arrondissement de Dinant.

La zone de police Haute Meuse a signé un protocole d'accord avec la police fédérale pour concrétiser notre mode de fonctionnement. Actuellement, les équipes d'intervention de la zone sont dispatchées par le CIC provincial et deux membres de la zone sont détachés au sein du dispatching. (Le premier comme officier adjoint et le second comme dispatcher-calltaker).

Chapitre 1: analyse de l'environnement

1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police

1.1 Notre terrain de travail en images

1.1.1 Données générales

Le recueil des données morphologiques a fait l'objet d'une étude détaillée de la part de madame C Raway du service appui à la politique de la DCA Namur. Vous pouvez en trouver le détail en annexe 1.

De manière à éviter les doublons, je me limiterai donc à un tableau récapitulatif des données générales des communes. Ensuite, je reprendrai les principaux éléments de notre terrain de travail qui peuvent influencer notre fonctionnement.

Communes	Superficie (KM ²)	Nombre d'habitants	Densité (Hab/KM ²)	Zones de police voisines
Anhée	63,12	7.067	112	Entre Sambre et Meuse
Dinant	94,20	13.485	143	Condroz Famenne Lesse-Lhomme
Hastière	52,75	6.040	114	Flowal Hermetton Heure
Onhaye	63,76	3.228	51	Flowal
Yvoir	52,97	9.779	185	Condroz Famenne Entre Sambre et Meuse Les Arches
Total	344,30	39.599	115	

1.1.2. Eléments spécifiques.

Aspects socio-démographiques

La population totale de la zone est estimée à 39.599 habitants au 01/12/2018, soit 3763 habitants de plus qu'au moment de sa création en 2002. Cette augmentation conséquente de 10,5% se répercute sur toutes les fonctionnalités de base des services de police.

Le type d'habitat est principalement rural, mais présente néanmoins une concentration urbaine beaucoup plus dense sur la Ville de Dinant où le logement social a également connu un développement important.

La commune d'Hastière présente, quant à elle, la caractéristique de compter plus de trente domaines résidentiels où vit de façon permanente près de 20% de la population. Nonobstant son projet santé-logement, certains de ces domaines s'avèrent réellement problématiques et ont une influence non négligeable sur la quantité des interventions policières.

Quant au pourcentage d'étrangers sur la zone, il est de 4,7%. Celui-ci est fortement influencé par la présence d'un centre important pour réfugiés de la croix rouge à Yvoir, pouvant accueillir +/- 450 demandeurs d'asile.

Enfin le niveau de vie par habitant est très variable d'une commune à l'autre :

- Dans la zone, les habitants d'Yvoir ont le revenu moyen le plus élevé et largement supérieur au revenu moyen de la Province de Namur.
- Les communes d'Hastière et de Dinant présentent un taux de chômage parmi les plus importants au niveau national.
- Dinant et Hastière comptent une proportion importante de minimexés.

Aspects économiques

La Haute Meuse étant une région de destination notamment pour son cadre unique, ses grottes, sa citadelle, la Route de la Molinee..., le tourisme, et bien évidemment le commerce qui y est étroitement lié, sont particulièrement présents sur la zone. Cette situation provoque une augmentation importante de la population en période de congés scolaires en raison de la quantité et de la qualité d'infrastructures de logement de tous types et des nombreuses animations de masse. En dehors des mini-centres urbains, l'agriculture est largement présente dans tous les villages de la zone de police.

En raison de son statut de chef-lieu d'arrondissement, bon nombre d'institutions sont implantées à Dinant (Ministères, Palais de Justice, Prison, Centre culturel, Maison du tourisme,...). Il y a dès lors quotidiennement un flux conséquent de navetteurs vers le centre-ville. En y ajoutant la population scolaire, cela fait de la gare de Dinant un centre nerveux (et problématique en trafics et petite criminalité), notamment aux heures de pointe.

Mobilité

En raison de la conjugaison du caractère attractif de la ville d'une part et étant coincée entre la Meuse et la falaise d'autre part, de nombreux problèmes de mobilité existent à Dinant.

La fluidité de la circulation y constitue donc un enjeu et une charge de travail pour la police tant au quotidien (en raison des étudiants et navetteurs) que pendant les week-ends et la saison touristique (en raison des visiteurs et de l'organisation de nombreuses festivités sur l'espace public).

Divers

On peut encore relever sur la zone la présence d'institutions publiques ou de certaines entreprises privées qui peuvent avoir un impact sur le travail policier :

- Le Palais de Justice de Dinant ;
- La Prison de Dinant ;
- Les nombreuses institutions de placement pour mineurs (principalement à Yvoir) ;
- La proximité de la centrale nucléaire de Chooz ;
- Deux importants complexes hospitaliers (les seuls de l'arrondissement), dorénavant regroupés dans la même structure CHU Namur ;
- Une frontière de sept kilomètres avec la France ;
- De nombreux établissements scolaires drainant une population de plus de trois mille étudiants ;
- Un casino et quelques établissements attractifs les nuits de week-end.

1.2 L'image de la criminalité zonale

1.2.1. La criminalité

Les statistiques générales de criminalité se trouvent en annexe 2.

De manière globale, on ne peut que se réjouir de la diminution du nombre global de faits constatés. En effet alors que depuis 2000 ce nombre se situait entre 3000 et 3500 faits, il est passé sous la barre des 3000 unités en 2016 et a encore baissé en 2017 et 2018.

Parmi les grandes catégories d'infractions, on retrouve, sans surprise, les formes suivantes :

- Vols et extorsions : 744 faits ;
- Infractions contre l'intégrité physique : 296 faits ;
- Dégradations de la propriété : 285 faits.

Ensuite apparaissent des catégories telles que les infractions contre les valeurs morales ou les sentiments ainsi que les infractions au registre de la population qui sont plus souvent constatées que les stupéfiants, les fraudes ou les infractions contre la sécurité publique. C'est une tendance récente qui n'est pas généralisée.

Concernant les vols et extorsions, il est clair que les cambriolages, et en particulier les cambriolages dans habitations, restent la figure criminelle la plus rencontrée.

Au niveau des infractions contre l'intégrité physique, les coups et blessures (243 faits) représentent plus de 80% du total. Notons que 106 de ces faits ont lieu dans la sphère familiale et très souvent dans le couple. On peut aussi ajouter que 209 faits de VIF (tous genres confondus) sont à déplorer.

Pour ce qui est des dégradations contre la propriété, on recense 145 dégradations de véhicules. Même si le phénomène est en baisse constante depuis dix ans, cela reste une des figures les mieux représentées.

Relevons encore deux éléments particuliers. Tout d'abord le nombre total de délits avec un élément ICT s'élève à 154 faits (soit le deuxième plus gros score depuis dix ans). Il convient toutefois de relativiser car cet aspect ICT apparaît dans des formes très différentes de criminalité, allant de la fraude aux cartes bancaires aux escroqueries sur internet.

Enfin, depuis le 01.07.2019, le nombre de contraventions au règlement policier local a augmenté de manière exponentielle. Il y a plusieurs raisons à cela. La principale est, sans aucun doute, la signature d'un protocole avec le Parquet de Namur qui permet de sanctionner certains délits (peu poursuivis par le passé) au moyen de sanctions administratives.

1.2.2. La sécurité routière

Les principales statistiques en la matière figurent en annexe 3.

Elles montrent une amélioration quasi continue depuis 2003 pour ce qui est accidents de roulage avec lésions corporelles.

Ceux-ci ont diminué de manière significative et représentent depuis cinq années consécutives moins de 50% du nombre de 2002.

L'évolution est similaire, même encore plus spectaculaire, concernant le nombre de tués et de blessés graves. Ainsi, depuis 2012, la diminution a été de l'ordre de 70% pendant sept années consécutives et toujours par rapport à l'année de référence 2002.

Il n'en reste pas moins que, bon an mal an, une bonne centaine d'accidents avec blessés ont lieu sur notre zone de police.

Par ailleurs, on ne peut pas passer sous silence la problématique de la mobilité dans le centre de Dinant. Cela nécessite un investissement important de la zone de police sous différents aspects :

- Régulation de la circulation ;
- Analyse de trafic ;
- Rédaction d'ordonnances de police ou règlements complémentaires de circulation ;
- Suivi des grands chantiers ;
-

1.2.3. La gestion des évènements

Vu le caractère particulièrement rural de la zone, nous sommes très peu confrontés à des mouvements sociaux d'importance.

En 2018, 117 évènements (non foot) ont été enregistrés dans le système Bepad. Quasi la moitié d'entre eux concernent des évènements pouvant potentiellement nécessiter des mesures administratives : contrôles alcool, contrôles routiers,

Viennent ensuite les évènements sportifs et les évènements commerciaux.

Les statistiques relatives à ces évènements sont disponibles en annexe 4.

Concernant la problématique football, seul le club CS Onhaye, qui évolue en division 2 ACFF, peut être confronté à des équipes à risques. C'est le cas une ou deux fois par saison.

Il convient encore de noter que, depuis plusieurs années, tous ces évènements sont gérés sans faire appel à l'Hycap ni au renfort d'autres zones de police. Seuls quelques appuis ont été sollicités auprès de la police fédérale (CIK, WPR, ...).

1.2.4. Les nuisances

Selon les statistiques de la police fédérale (voir annexe 5), le nombre de nuisances constatées sur la zone tourne autour des 600 faits annuels.

Une part importante a trait aux dégradations (comme déjà mentionné dans le chapitre relatif à la criminalité).

Viennent ensuite les situations d'intimidations sur la voie publique ainsi que les problèmes liés à la consommation d'alcool ou de drogues.

Ces nuisances sont souvent concentrées dans les espaces publics fréquentés par des jeunes au sens large. Le meilleur exemple en est le quartier de la gare à Dinant.

1.3 Résultats du sondage de population

L'ensemble des résultats du sondage effectués en 2018 figure en annexe 6.

De manière à ne pas surcharger le contenu du plan, je n'ai repris que les chiffres qui me paraissent significatifs.

1.3.1 Le sentiment d'insécurité

L'apparition d'un sentiment général d'insécurité se répartit de la manière suivante :

Toujours	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
2.10	2.63	16.52	38.56	40.20

Les chiffres sont loin d'être alarmants. En les comparant à ceux de la typologie de type 4, on remarque toutefois une proportion légèrement supérieure pour les extrêmes (toujours et jamais).

1.3.2 Les problèmes de quartier

L'enquête fait apparaître que les items considérés par plus de 40% des citoyens comme des problèmes sont au nombre de 5 (voir ci-dessous) alors qu'ils ne sont que de 3 pour l'ensemble des zones de type 4.

	TOUT A FAIT Un problème	UN PEU Un problème	PAS VRAIMENT Un problème	PAS DU TOUT Un problème
Vitesse non adaptée au trafic	37.53	32.94	16.35	13.18
Stationnement gênant	21.79	22.44	23.70	32.08
Conduite agressive dans la circulation	21.58	21.13	32.02	25.27
Dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue	19.94	26.19	20.27	33.60
Cambriolage	15.06	27.04	29.10	28.79

Il est également important de noter que les cambriolages font partie des problèmes retenus, ce qui n'est pas le cas pour la typologie 4.

1.3.3 Satisfaction générale

La satisfaction par rapport aux services policiers de la zone a été évaluée comme suit :

	Très satisfait	Satisfait	Ni satisfait, Ni insatisfait	Insatisfait	Très insatisfait
L'attitude et le comportement	18.39	48.81	26.43	4.93	1.44
Satisfaction générale	13.59	47.09	30.09	6.83	2.41
Donner le bon exemple	11.00	37.35	35.82	11.93	3.89
Traiter chacun sur un pied d'égalité	10.10	35.83	42.47	7.98	3.62
La présence en rue	7.00	26.87	37.70	19.28	9.14
L'information donnée sur les activités	5.13	22.98	49.72	17.80	4.38

Ces résultats sont dans la moyenne de la typologie 4. A nouveau, on peut toutefois remarquer que les avis tranchés sont surreprésentés (très satisfait ou très insatisfait).

1.3.4 Satisfaction par rapport au dernier constat

Ces résultats me semblent les plus intéressants car ils émanent de citoyens ayant réellement eu un contact récent avec la police, quel qu'en soit le motif.

	Très satisfait	Satisfait	Ni satisfait, Ni insatisfait	Insatisfait	Très insatisfait
Attitude et comportement	27.15	40.70	15.38	2.41	4.57
Temps consacré au problème	24.33	42.01	15.52	4.25	4.21
Des informations reçues lors de ce contact	22.13	38.66	15.78	5.24	3.51
Accessibilité par téléphone	20.30	45.26	11.82	2.76	2.57
Rapidité d'intervention	15.80	33.08	18.53	10.12	4.43
Disponibilité au commissariat de police	15.75	42.38	13.85	4.44	1.53

Les chiffres sont globalement très bons mais par rapport aux autres zones de la typologie 4, nous nous distinguons positivement par le temps consacré au problème, l'accessibilité par téléphone et la disponibilité au commissariat de police.

2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police

2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police

2.1.1 Aperçu de la capacité dans la zone de police

Cadre opérationnel

Effectif minimal	Cadre organique	Effectif réel	Capacité disponible
95	7CO/21CM/80CB/5CA	7CO/20CM/73CB/3CA	6CO/20CM/72CB/2,8CA
	113 MP	103 MP	100,8 ETP

Même si la capacité disponible est inférieure au cadre organique, on ne peut pas parler de déficit. Le cadre a été tracé très largement pour permettre beaucoup de souplesse.

On peut d'ailleurs remarquer que la capacité disponible est largement supérieure à l'effectif minimal.

Cadre administratif et logistique

Effectif minimal	Cadre organique	Effectif réel	Capacité disponible
8	3 Niv A/6 Niv B	1 Niv A/4 Niv B	0,8 Niv A/3,6 Niv B
	9 Niv C/6 Niv D	8 Niv C/5 Niv D	7,6 Niv C/2,5 Niv D
	24 MP	18 MP	14.5 ETP

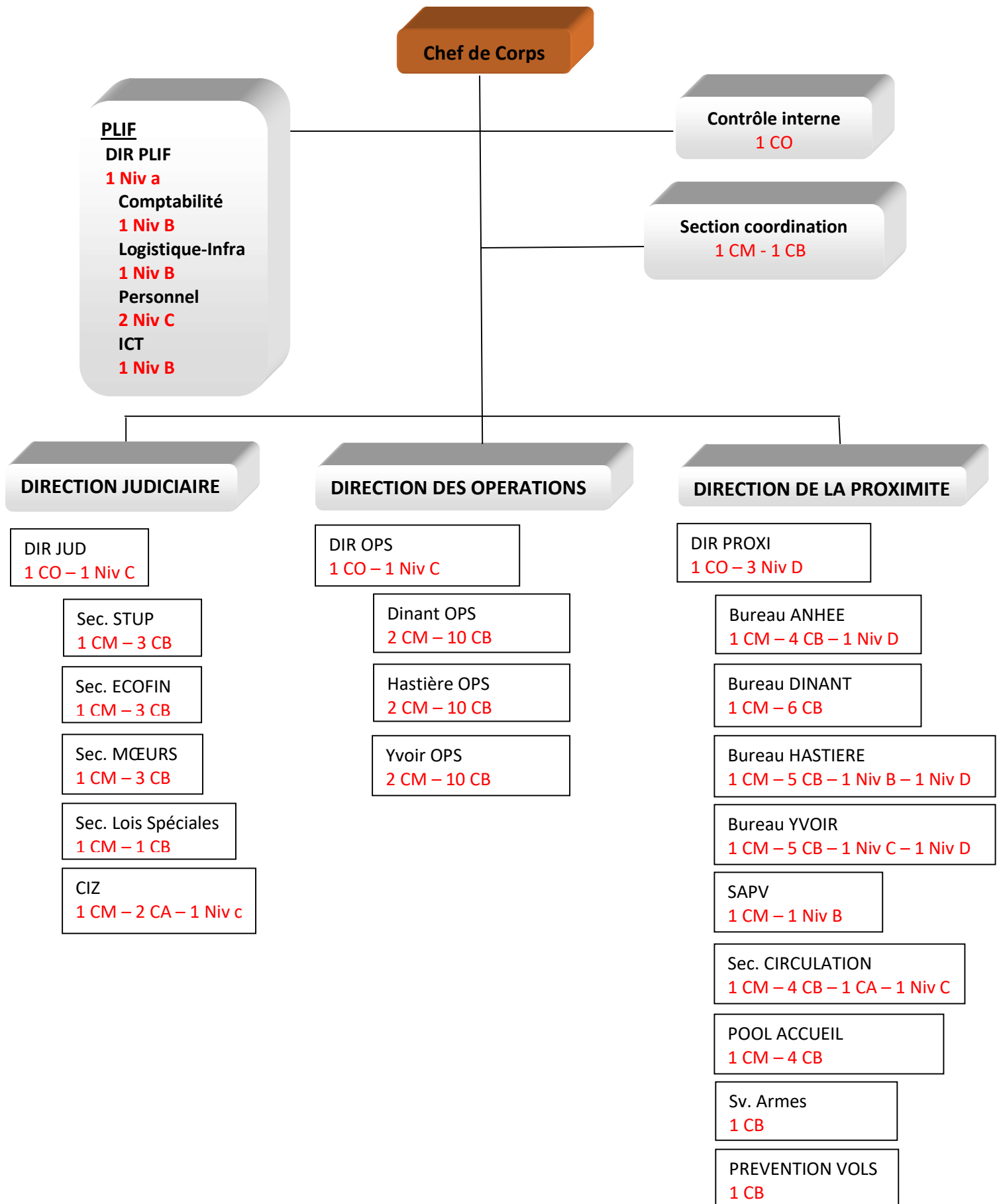
Concernant le cadre Calog, certaines fonctions ne sont pas occupées (comptable spécial, analyste stratégique,...) et d'autres sont occupées à temps partiel (semaine de 4 jours, techniciens de surface,...).

On ne peut pas vraiment parler d'un déficit mais plutôt d'une structure d'encadrement et d'appui légère de manière à consacrer un maximum de moyens au cadre opérationnel.

Il convient toutefois de noter que l'effectif minimal est largement atteint.

2.1.2 Structure actuelle / organigramme

Voir page 15



2.1.3 Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité

Service/fonctionnalité	Cadre organique	Effectif réel	Capacité disponible
Intervention	40	38	37
CB	30	30	29
CM	6	6	6
CO	3	1	1
Calog	1	1	1
Quartier	30	30	29,8
CB	22	22	22
CM	5	5	5
CO	1	1	1
Calog	2	2	1,8
Recherche locale	16	16	16
CB	10	10	10
CM	4	4	4
CO	1	1	1
Calog	1	1	1
Accueil/Plaintes	6	5	5
CB	5	4	4
CM	1	1	1
Circulation	8	7	7
CA	2	1	1
CB	4	4	4
CM	1	1	1
Calog	1	1	1
Plif	13	12	8,9
A	3	1	0,8
B	3	3	2,8
C	2	2	1,8
D	5	5	2,5
Personnel Ops	0	1	1
CIZ	4	4	3,8
CA	2	2	1,8
CM	1	1	1
Calog	1	1	1
Autre			
CB	9	3	2
CM	3	2	2
CO	2	3	2
Calog	5	0	0

2.1.4 Remplissage des normes minimales : évaluation

Aide d'urgence / intervention urgente

<i>Date enregistrement</i>	<i>Nombre d'équipes d'intervention</i>		<i>Nombre d'équipes de sommet</i>		<i>Capacité sur base annuelle</i>
	<i>Nombre</i>	<i>Fourchette d'heures prévue</i>	<i>Nombre</i>	<i>Fourchette d'heures prévue</i>	
01.05.19	1	168hrs/sem	1	138hrs/sem	33.200hrs
NORME : 1 équipe continue + 1 équipe de pointe 84 heures/semaine					

Pas de problème pour le respect des normes.

Il existe un protocole d'accord avec les zones de l'arrondissement pour se porter mutuellement appui en cas d'incident nécessitant la présence d'équipes supplémentaires ou en cas d'intervention TRES urgente lorsque les équipes locales sont saturées.

Actuellement, à cause du nombre élevé d'interventions sur la zone (par rapport aux zones voisines), il arrive que certaines d'entre elles ne puissent être traitées en temps réel.

Le système de permanence mobile fait actuellement l'objet d'une réflexion en groupe de travail en vue d'un fonctionnement différent lors de la centralisation des services dans le futur commissariat (septembre 2020).

Accueil

<i>Date enregistrement</i>	<i>Nombre de communes dans la zone</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Nombre d'heures d'accueil physique effectif dans le point d'accueil central</i>		<i>Capacité sur base annuelle</i>
			<i>Jours de semaine</i>	<i>Weekend/jours fériés</i>	
01.0519	5	6	12 (07-19)	9 (8-17)	+/-15.000
NORME : par jour 12 heures d'accueil physique dans le point d'accueil central + contactable au moyen de mesures infrastructurelles techniques / au moins un point d'accueil dans chaque commune de la zone pluricommunale					

La norme relative à un point d'accueil par commune est respectée.

Concernant les heures d'ouverture du point central, la norme est respectée les jours de semaine. Par contre, nous avons décidé en 2017 de réduire les plages d'ouverture de l'accueil central les week-ends et les jours fériés sur base de statistiques de fréquentation particulièrement faible. Nous nous inscrivons de la sorte dans une dynamique largement poursuivie par les zones voisines ou de même taille.

Travail de quartier

<i>Date d'enregistrement</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme</i>	<i>Nombre réel d'inspecteurs de quartier</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Capacité sur base annuelle</i>
01.05.19	39.599	10	22	6	+/-33.500
NORME : 1 inspecteur de quartier par 4000 habitants					

La moyenne est donc d'un agent de quartier par 1800 habitants. Même en zone rurale, cela traduit la volonté d'une véritable police de proximité.

La norme est donc très largement atteinte et une attention particulière est portée au fait de garder ce nombre d'agents de quartier constant (ex : remplacement par des détachés lors de congés de maternité, anticipation des départs à la retraite,...).

Il faut cependant préciser qu'une partie de ce personnel assure l'accueil dans les bureaux décentralisés d'Yvoir et d'Hastière (8-12/13-17), ainsi qu'Anhée et Onhaye (8-12).

Notons encore que chacun des cinq bureaux de proximité (un par commune) est dirigé par un cadre moyen qui assure part-time des tâches de quartier et d'accueil local.

Circulation

<i>Date d'enregistrement</i>	<i>Effectif global zone</i>	<i>Forme d'organisation</i>		<i>Capacité sur base annuelle</i>
		<i>Service de circulation local (avec collaborateurs fixes)</i>	<i>Capacité de circulation polyvalente ou "flexible".</i>	
		<i>Nombre d'ETP</i>	<i>Nombre d'ETP ou heures</i>	
01.05.19	103 Ops + 18 Calog	7 Ops + 1 Calog	-	+/-12.500 Hrs
Norme : 8% de la capacité de travail totale (tant du cadre opérationnel qu'administratif).				

Il manque un membre Ops pour que la norme soit réellement atteinte au sein du service complètement dédié à la sécurité routière.

Toutefois, il convient d'y ajouter toute la capacité engagée tant par les bureaux de proximité (notamment la présence aux écoles) que par les services d'intervention (travail de routine ou actions spécifiques). Ces prestations sont évaluées, bon an mal an, à un minimum de deux ETP

Recherche locale/ enquête locale

<i>Date enregistrement</i>	<i>Effectif global de la zone</i>	<i>Effectif du cadre opérationnel</i>	<i>Forme d'organisation</i>		<i>Capacité sur base annuelle</i>
			<i>Service de recherche local (avec collaborateurs fixes)</i>	<i>Capacité de recherche et d'enquête polyvalente ou "flexible".</i>	
			Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
01.05.19	121 MP	103 MP	15	-	+/-23.000 hrs
NORME : 10% de l'effectif opérationnel pour les zones avec effectif global ≥ 230, 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe (2 coll) pour les jours de semaine, pour les autres ZP					

La norme est largement atteinte, plus que doublée !

Au fil du temps le service d'enquête a été considérablement renforcé. Il est composé actuellement de quatre sections :

1. Stups (1 CM + 3 CB)
2. Criminalité contre les biens (1 CM + 1 CB)
3. Criminalité contre les personnes (1 CM + 3 CB)
4. Lois spéciales (1 CM + 1 CB).

Le service est dirigé par un commissaire qui supervise également le carrefour d'information zonal. Il est aidé par un assistant administratif.

		<i>Nombre d'heures (présents ou B&T)</i>
<i>Permanence OPA et OPJ</i>	<i>OPA</i>	Oui (CR 24/7 en dehors des heures ouvrables)
	<i>OPJ</i>	Oui (CR 24/7 en dehors des heures ouvrables)
NORME : 1 OPA accessible en permanence et réquisitionnable		

Il faut noter que les permanences OPA (CO) et OPJ (CM) sont dorénavant assurées par des personnes différentes. Un rôle d'OPJ de garde est en effet assumé par les INPP du service intervention.

Il n'entre pas dans les intentions actuelles de la zone de former les INPP pour qu'ils puissent participer au rôle de garde OPA.

Assistance aux victimes

<i>Date enregistrement</i>	<i>Collaborateur spécialisé disponible (oui/non)</i>	<i>Nombre d'heures (présent ou B&T)</i>
01.05.19	Oui	C/R 24/7 en dehors des heures ouvrables
NORME : 1 collaborateur spécialisé réquisitionnable en permanence (éventuellement via accord de collaboration)		

La zone dispose actuellement d'une inspectrice principale spécialisée assistante de police et d'une assistante sociale. Cette mixité (Ops-Calog) nous permet d'avoir une approche particulièrement efficace et adaptée des victimes.

La permanence est assurée par le biais d'un protocole conclu entre quatre zones de police et fonctionne particulièrement bien (voir annexe 7).

Par ailleurs, de nombreuses initiatives (formation, supervision, débriefing, collaboration...) sont menées entre les différents SAPV de l'arrondissement.

2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police

En 2018, la zone a commandé une analyse des risques psychosociaux à la société externe de prévention pour le travail. Malheureusement, pour différentes raisons (nombre de répondants, éclatement des services, souci de ne pas pouvoir identifier les répondants, petites équipes,...), les résultats de cette étude n'offrent pas de garanties scientifiques.

En l'absence de conclusions fiables, la direction a décidé de ne pas mettre sur pied un groupe de projet chargé de concevoir un plan d'actions spécifiques d'autant plus que la zone construit un nouvel hôtel de police (fin prévue 01.07.20). En effet, la construction de ce nouveau commissariat central va modifier de manière importante différents aspects du bien-être au travail tels que l'organisation du travail, les conditions matérielles, les relations d'autorité, le contenu du travail, etc....

Pour nous y préparer, en nous basant sur les propositions issues de la journée des cadres de la zone du 08.05.19, différents groupes de travail ont été mis sur pied. Ils ont traité à l'organisation du système de permanence mobile, les implications non opérationnelles (logistique, infrastructure, horeca, entretien, ICT,...), les modalités de déménagement, le personnel rappelable et contactable, la sécurité (incendie, accès, vidéo-surveillance,...), la refonte de la direction de la proximité, la mise en œuvre de l'entraînement en maîtrise de la violence et l'organisation de l'appui administratif.

Les axes principaux de travail pour les années futures sont donc nombreux et connus. Le résultat de ces réflexions ne manquera pas de faire évoluer la zone de police tant sur le plan de son efficacité opérationnelle que sur celui du bien-être au travail.

2.3 Tendances futures pour l'organisation propre

Comme expliqué supra, la disponibilité d'un nouveau commissariat central va modifier en profondeur notre organisation et notre organigramme.

Il s'agira tout d'abord de centralisation puisque, hormis les bureaux de proximité périphériques, tous les services seront concentrés sur le même site.

De facto, il sera question de meilleure collaboration et communication grâce à la présence de services « frères » sur le même site (ex : accueil central et bureau de proximité de Dinant).

Parmi les tendances qui influenceront inévitablement notre organisation, il faut noter la volonté de responsabiliser l'ensemble des cadres de la zone. Cela s'inscrit dans notre priorité, poursuivie depuis plusieurs années, d'améliorer le leadership de nos cadres.

Cela se traduira notamment par une diminution du nombre d'officiers et un contenu de fonction consistant, adapté et motivant tant pour les commissaires que les inspecteurs principaux.

Si l'organigramme sera passablement bouleversé, il ne devrait pas y avoir d'extension de cadre. Il s'agit surtout de faire mieux avec les moyens en personnel existants.

Enfin, aucun agrandissement d'échelle ou projet de fusion ne figure à l'ordre du jour. La zone est évidemment attentive à toutes les évolutions et ouverte à toutes les propositions d'autant que sa nouvelle (infra)structure la rendra encore plus désirable. Mais sa taille actuelle lui permet de répondre adéquatement aux sollicitations tant des autorités que de la population.

Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs

2.1 Mission et vision

2.1.1 Mission de notre zone de police

Par rapport à sa mission, la zone de police n'a pas voulu innover. Nous estimons qu'elle nous est attribuée par les textes légaux. Même si, dans l'exécution, chacun peut y ajouter des touches locales, nous nous sommes donc référés à la même formulation que dans l'édition précédente à savoir :

La zone de police Haute Meuse contribue, avec l'appui de la police fédérale, à l'harmonisation de la vie en société, à l'amélioration de la sécurité et au développement de l'Etat de droit démocratique sur le territoire de la zone.

Elle le fait :

- En y assurant la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de police judiciaire et administrative nécessaires à la gestion des phénomènes et des événements locaux ;
- En y accomplissant certaines missions à caractère fédéral ;
- Avec professionnalisme, détermination et la volonté de mieux maîtriser les problèmes liés à la sécurité ;
- En s'inspirant largement de la philosophie d'une police orientée vers la communauté, guidée par l'information et la recherche de l'excellence dans la fonction de police ;
- En restant particulièrement attentive à toutes les évolutions récentes, technologiques ou sociologiques de la société.

2.1.2 Vision de notre zone de police pour 2025

La formulation de cette vision a fait l'objet d'un atelier spécifique lors de la journée des cadres de la zone du 08.05.19. Partant de la vision exprimée dans le précédent PZS, un consensus s'est dégagé sur le texte suivant :

La zone de police Haute Meuse, acteur tout à fait spécifique mais complètement intégré dans la société, sera un partenaire reconnu fiable et moderne de la chaîne de sécurité, participant ainsi à garantir un meilleur niveau de qualité de vie à l'ensemble des composantes de la communauté locale.

A l'évidence les mots clés de cette vision sont les suivants :

- Acteur spécifique : nous sommes surtout des spécialistes de la sécurité au sens large et nous œuvrons a priori dans ce domaine ;
- Intégré : la zone de police n'est pas une institution à part mais elle vit en symbiose avec son environnement et ses différents acteurs ;
- Partenaire : dans un but d'efficacité, la zone cherchera un maximum de partenariats pour atteindre ses objectifs mais sera aussi disponible pour participer aux projets pilotés par d'autres acteurs ;
- Fiable : notre professionnalisme et notre disponibilité ne peuvent être mis en doute ;
- Moderne : la zone est attentive à toutes les évolutions technologiques et, en fonction de ses moyens, souhaite intégrer celles qui lui permettent de rendre un service de meilleure qualité ;
- Qualité de vie : notre but n'est pas de faire de la sécurité pour la sécurité mais bien de garantir, via les équilibrages nécessaires, un bon niveau de qualité de vie à chacun en permettant un fonctionnement conforme à l'intérêt général ;
- Toutes les composantes : nous voulons apporter le soutien nécessaire aux composantes les plus fragiles mais aussi tenir compte des aspirations de la majorité silencieuse que nous rencontrons rarement au quotidien.

2.2 Culture et structure

2.2.1 Cadre de valeurs de notre zone de police

De nouveau, lors de la journée des cadres du 08.05.19, une réflexion a eu lieu avec tous les cadres concernant les valeurs. Manifestement, l'option d'un texte trop long (comme la Pol Fed) n'entraînait plus d'accord. L'assemblée a opté pour cinq mots dans une volonté de lisibilité, de modernité et d'impact chez le lecteur.

Nos valeurs sont désormais :

1. Respect
2. Service
3. Professionnalisme
4. Cohésion
5. Exemple

Derrière ces mots se cachent parfois des notions plus larges :

Respect comprend le respect de soi, du collègue, de l'autorité et de tout un chacun ;

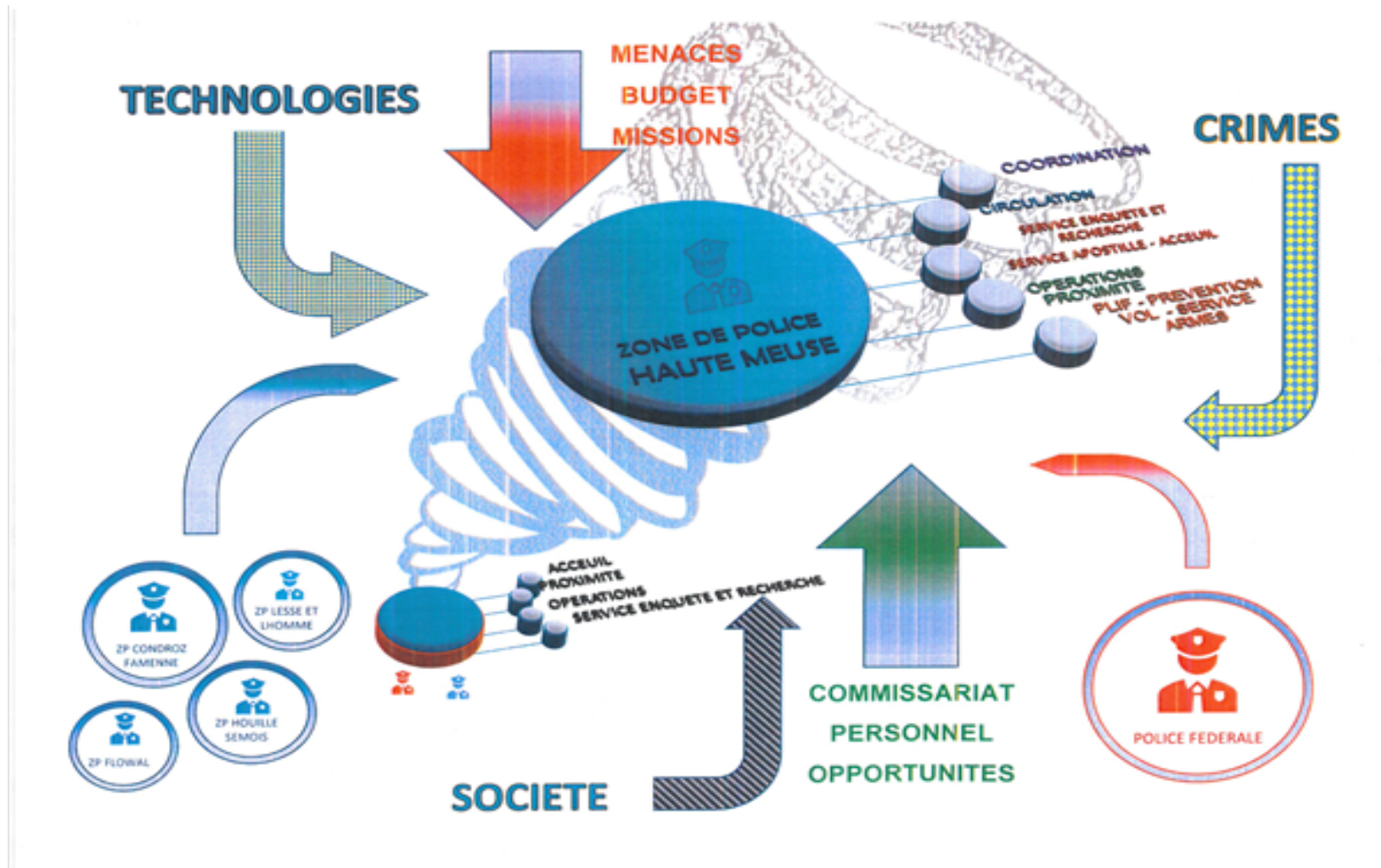
Service s'entend comme esprit de service ;

Professionnalisme se passe de commentaires et était déjà évoqué dans la vision ;

Cohésion vise la cohésion interne, la connexion entre les collègues ;

Exemple fait référence à la valeur d'exemple, essentiellement en externe. C'est une valeur beaucoup moins démodée qu'il n'y paraît parfois.

Organigramme de vision poussé pour notre organisation en 2025



Chapitre 3: Stratégie et politique

3.1 Eléments de l'analyse environnementale

La zone de police Haute Meuse et deux de ses communes en particulier (Dinant et Hastière), est composée pour une part non négligeable, d'une population précarisée. Cela se traduit par un taux important de chômeurs ou minimexés, un revenu moyen faible, un accès compliqué au logement ou aux soins ou encore un niveau d'éducation peu relevé.

Cela peut se traduire en déviances ayant manifestement un impact sur le travail policier. Nous pensons ici aux violences intra-familiales (y compris les agressions sexuelles), les addictions (stups, alcool), les vols, les problèmes de santé mentale, le vagabondage,...

Notre environnement est sans cesse en mouvement et la conséquence la plus visible est sans conteste l'évolution technologique. Celle-ci sera utilisée de plus en plus pour commettre des infractions mais elle doit aussi permettre aux services de police de combattre les phénomènes criminels.

Enfin, l'occupation de l'espace public à d'autres fins que celles qu'on lui dédie traditionnellement, est en constante augmentation.

Cela se constate au quotidien, et encore plus quand la météo est favorable, au travers des rassemblements d'étudiants ou de jeunes qui squattent les espaces publics tels que parcs, places, piétonniers, gares,...

La volonté de fêter dans l'espace public ne cesse non plus de croître. C'est le cas à l'occasion d'évènements importants (ex : mondial de foot,...) mais c'est aussi le cas pour des festivités à priori beaucoup plus privées (ex : enterrement de vie de célibataire, journée des voisins,...).

Si beaucoup de ces évènements sportifs, festifs, folkloriques, s'accompagnent d'une demande d'autorisation, d'autres sont plus spontanés (ex : gilets jaunes) ou carrément dissimulés (ex : rave party). Il va de soi que cette évolution impacte les services de police tant dans leurs modes de réaction que dans l'utilisation de leurs capacités. Il ne faut pas non plus négliger qu'en dehors des troubles à l'ordre public, certaines de ces concentrations s'accompagnent de faits purement criminels tels que deal de stupéfiants, racket, coups et blessures, agressions sexuelles, menaces ou incivilités en tous genres.

3.1.1 A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)

Dans ce chapitre, nous souhaitons relever les éléments importants de sécurité qui ont été pointés par les citoyens à travers le moniteur de sécurité 2018 (annexe 6) ainsi que les éléments les plus importants à retenir des statistiques de criminalité (annexe 2) et de sécurité routière (annexe 3).

a. Le moniteur de sécurité

Parmi les nombreuses informations à tirer de cette étude, je souhaite mettre en exergue les faits que les citoyens considèrent comme un problème dans leur quartier. On imagine facilement qu'il s'agit des situations vers lesquelles ils espèrent que les policiers vont orienter leurs efforts. Dans un souci de lisibilité, je n'ai repris que les faits qui emportaient plus de 30% des suffrages :

- Vitesse non adaptée au trafic (>50%)
- Stationnement gênant
- Conduite agressive
- Dépôts clandestins
- Cambriolages (>40%)
- Animaux non tenus en laisse (>30%)

b. Statistiques de criminalité

Le premier chiffre, et sans doute le plus important à signaler, est le nombre total de faits enregistrés qui oscille depuis 3 ans autour de 2800 faits. Depuis 2000, ce chiffre se situait bon an mal an aux environs des 3.300 faits. C'est donc une baisse significative qui mérite d'être relevée d'autant plus que l'opinion publique a plutôt tendance à noircir le tableau.

Quand on affine les chiffres, on remarque que les phénomènes les plus présents sont :

- ❖ Evidemment, en premier lieu, les vols et extorsions avec toujours un nombre important de cambriolages dans habitations (163 en 2018) même si ce chiffre était en baisse les deux dernières années.
- ❖ Un nombre toujours important de faits de dégradations et, en particulier, de vandalisme.
- ❖ Le nombre de faits de coups et blessures reste préoccupant. Celui relatif aux faits dans la sphère familiale est même en hausse en 2018 tout comme l'ensemble des violences intra familiales.
- ❖ Les constats liés à la consommation et au deal de stupéfiants restent nombreux. On constate par ailleurs une présence accrue de drogues dures.
- ❖ Enfin, on peut encore citer les menaces comme une top infraction.

c. Statistiques de sécurité routière

En matière de sécurité routière, on constate depuis 2002 une baisse constante et significative du nombre d'accidents de roulage avec blessés. Depuis trois ans, cette diminution dépasse les 50%.

Il en va de même du nombre de tués et de blessés graves qui a diminué de plus de 50% depuis 2012. En 2018, la baisse flirte même avec les 80%.

Ces résultats sont immanquablement imputables à l'action de la police mais aussi à d'autres facteurs tels que l'aménagement des infrastructures routières ou l'amélioration des critères de sécurité des véhicules.

Toutefois, depuis plusieurs années, il convient de prendre de plus en plus en considération l'augmentation du nombre de motards - et de « deux roues » de manière générale – qui sont souvent les premières victimes, mais qui peuvent également être source d'insécurité voire de danger pour les autres usagers. C'est d'autant plus vrai dans une région comme la nôtre où le caractère sinueux des routes touristiques les incite parfois à trop d'exubérance.

Par rapport à l'évolution technologique, il faudra rester très attentif à la manière dont les nouveaux modes de transport (vélos électriques, trottinettes électriques, véhicules autonomes,...) pourraient impacter la sécurité routière sur notre territoire.

3.2 Attentes des autorités et partenaires

Dans le tableau ci-dessous figurent les priorités récoltées auprès des différents partenaires et autorités à savoir :

- Les priorités du dernier PNS publié pour le niveau fédéral ;
- Le Procureur du Roi de Namur ;
- Les phénomènes quantitativement marquants d'un point de vue statistique ;
- Les collègues communaux qui ont tous été rencontrés ;
- Les attentions particulières retrouvées dans les différentes déclarations de politique communale ;
- Les besoins en sécurité des citoyens issus du Moniteur de Sécurité 2018 ;
- Les priorités du plan stratégique de sécurité et de prévention de la Ville de Dinant ;
- Les attentes du directeur coordinateur.

PNS	PR	SPC	Collèges Communaux	Notes politique Communale
Sécurité routière	Sécurité routière	Sécurité routière	Sécurité routière	Sécurité routière
Cambriolages	Cambriolages	Cambriolages	Cambriolages	
Incivilités		Incivilités	Incivilités	Incivilités
VIF	VIF	VIF		
Violence dans l'espace public	Bandes urbaines			Cambriolages
VMA			Stationnement	
Armes				
Stups	Stups	Stups	Stups	
Terrorisme	Radicalisme			
TEH				
Informatique				
Fraudes				
Moniteur de sécurité		PSSP	DirCo	
Sécurité routière		Sécurité routière	Sécurité routière	
Cambriolages			Cambriolages	
Dépôts clandestins		Nuissances sociales	Paalco	
Stationnement		VIF	Radicalisme	
		Vols de et dans véhicules		

3.3 Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation

Sur base de cette matrice, le Conseil zonal de Sécurité a décidé, lors de sa séance du 28.06.19, de retenir comme priorités externes :

- La sécurité routière et, spécifiquement la diminution des accidents de roulage avec lésions corporelles ;
- La lutte contre les cambriolages ;
- La chasse aux incivilités reprises dans le règlement général de police (en ce compris le stationnement gênant) ;
- La gestion des situations de violence intra-familiale (en tant que point d'attention particulière).

Par ailleurs, lors de sa séance du 26/08/2019, le Collège de Police a confirmé les priorités internes suivantes :

- La construction et l'aménagement d'un nouvel hôtel de police ainsi que la réorganisation des services qui en découle ;
- L'amélioration du leadership de l'ensemble des acteurs de la chaîne hiérarchique.

3.4 Choix des priorités stratégiques

3.4.1 Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025

A. La sécurité routière

a) Description de la situation

Comme partout, la zone de police connaît un nombre d'accidents avec blessés toujours trop important même si le nombre est en diminution quasi constante depuis 15 ans.

La volonté de diminuer le nombre de blessés et tués sur les routes est une priorité tant au niveau européen que fédéral ou régional et dans laquelle la zone s'inscrit encore de manière volontariste.

b) Objectif stratégique

Contribuer à maîtriser l'insécurité routière sur notre zone.

c) Objectifs opérationnels

- Limiter le nombre annuel d'accidents de roulage avec lésions corporelles à moins de 50% de l'année de référence 2002 (soit < 108 AccRLC)
- Limiter le nombre annuel de tués et blessés graves à moins d'un tiers de l'année de référence 2002 (soit < 20 victimes graves).

d) Approche

Cette priorité sera abordée par un plan d'actions spécifiques pour lequel une capacité annuelle de +/- 5000 heures sera dégagée. Elle proviendra essentiellement du service circulation mais aussi proximité et intervention. Le renfort de la police fédérale (essentiellement WPR Namur) est aussi sollicité.

e) Développement

Les actions seront naturellement ciblées dans le temps et dans l'espace sur base d'une analyse permanente des accidents de roulage.

Elles veilleront également à atteindre différents publics cibles (adolescents, adultes, personnes âgées, motocyclistes, conducteurs poids lourds,...).

Tous les aspects de la chaîne de sécurité (prévention, répression, suivi) seront évidemment pris en compte. En matière de répression, l'accent sera mis sur les infractions les plus enclines à provoquer des lésions corporelles et les plus présentes sur notre zone à savoir : intoxication alcoolique, vitesse excessive et non port de la ceinture.

f) Facteurs critiques de succès

- La récurrence des subsides en provenance du Fonds Sécurité routière ;
- La capacité des autorités publiques à investir dans les aménagements de sécurité et des radars fixes ;
- Le suivi pénal des constats dressés par les services de police.

g) Indicateurs - suivi

- Le baromètre de la Sécurité routière fourni par la police fédérale constitue déjà un outil valable pour suivre l'évolution du phénomène et de la verbalisation ;
- A cela, nous ajoutons une analyse géographique plus détaillée et un suivi des capacités engagées par chaque service.

B. Les cambriolages

a) Description de la situation

Alors que jusqu'en 2010, la zone Haute Meuse avait connu une véritable quiétude par rapport à ce phénomène, les années 2011 et 2012 ont constitué un premier pic (avec 239 faits en 2012).

Le phénomène a été plutôt maîtrisé en 2013 et 2014 avant de repartir à la hausse les deux années suivantes (avec un record de 262 faits en 2015).

Depuis 2017, la situation est mieux régulée mais il est très probable que ce soit le fruit des efforts déployés dans le cadre du PZS en cours.

Il convient donc de poursuivre les efforts d'autant plus que la population est demanderesse.

b) Objectif stratégique

Contribuer à maîtriser le sentiment d'insécurité lié aux cambriolages dans les habitations.

c) Objectifs opérationnels

- Limiter le nombre de cambriolages dans habitations à moins de 200 faits par an ;
- Augmenter la proportion de cambriolages non aboutis (tentatives) à 40% ;
- Porter le nombre de PLP à 10 réseaux.

d) Approche

Cette priorité sera abordée par le biais d'un plan d'actions spécifiques pour lequel une capacité annuelle de +/- 2000 heures sera dégagée.

Elle proviendra essentiellement des services de recherche et de proximité pour l'enquête et des services d'intervention pour la prévention et la dissuasion.

L'implication de la police fédérale est également sollicitée pour la diffusion d'informations en provenance de zones voisines et l'organisation d'actions conjointes voire la mise en œuvre d'un plan d'actions arrondissemental.

e) Développement

Au niveau prévention, l'accent sera mis sur la promotion et le développement des missions des agents en prévention vols.

La dissuasion sera organisée par la mise en place de services spécifiques et l'orientation des services de routine sur base d'un suivi en temps réel du phénomène.

On veillera à améliorer la qualité de tous les devoirs liés à l'enquête en commençant par la prise d'appel, le constat, l'enquête de voisinage, la revisite, l'enquête approfondie...

Enfin, la collaboration de la population sera recherchée pour obtenir plus rapidement des informations sur les faits en cours ou les agissements suspects. La promotion des partenariats locaux de prévention continuera et la communication sur les réseaux sociaux sera accentuée.

f) Facteurs critiques de succès

- La bonne collaboration de la population ;
- Le maintien des capacités opérationnelles dans tous les services de la zone ;
- La collaboration de la police fédérale.

g) Indicateurs - suivi

- Le baromètre de criminalité fourni par la police fédérale constitue déjà un outil valable pour suivre correctement le phénomène ;
- Le baromètre des élucidations fourni par la police fédérale ;
- A cela, nous ajoutons une analyse géographique détaillée et un suivi des capacités engagées par chaque service.

C. Les incivilités

a) Description de la situation

La qualité de vie des citoyens (tant dans les villages que dans les centres urbains) est détériorée par le comportement d'une minorité irrespectueuse des règlements. Cela peut même aller jusqu'à provoquer un sentiment d'insécurité.

Les principales incivilités visées sont : les atteintes à la propreté publique (dépôts clandestins, réglementation poubelles, déjections canines,...), les tapages, les chiens errants, l'absence d'entretien des parcelles non bâties, les dégradations au mobilier urbain ou le stationnement anarchique.

b) Objectif stratégique

Contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens et à diminuer leur sentiment d'insécurité en limitant les incivilités.

c) Objectifs opérationnels

- Conscientiser la population à l'existence des règlements et à l'importance de les respecter,
- Augmenter la répression des comportements délictueux, notamment via la procédure des sanctions administratives.

d) Approche

Cette priorité fera l'objet d'un plan d'actions spécifiques pour lequel une capacité globale de +/- 2000 heures sera dégagée.

Si le service lois spéciales et les bureaux de proximité seront particulièrement sollicités, les services circulation et intervention auront, eux aussi, un rôle à jouer.

e) Développement

En matière de prévention, outre des actions ponctuelles ciblées, les bulletins communaux seront le principal vecteur de communication.

Pour favoriser la répression et la verbalisation, la sensibilisation du personnel à l'application des sanctions administratives communales et la mise à disposition de canevas pratiques devront être favorisées.

f) Facteurs critiques de succès

- Entente et communication efficaces entre les services de police et fonctionnaires sanctionneurs ;
- Suivi effectif et dynamique des amendes par les autorités communales ;
- Maintien d'un règlement général de police unique au sein de la zone.

g) Indicateurs - suivi

- Le module ISLP nous permet un suivi suffisant de la verbalisation ;
- Les statistiques des fonctionnaires sanctionneurs sur les amendes infligées ;
- L'évolution des amendes effectivement perçues ;
- L'analyse des capacités engagées par les différents services.

D) Les violences intra-familiales (VIF).

a) Description de la situation

D'un point de vue statistique, les VIF restent un phénomène prégnant au sein de la zone.

Il s'agit essentiellement de violences conjugales qu'elles soient physiques ou psychiques.

En 2018, on dénombre encore plus de 200 faits. Il ne s'agit sans doute pas d'un record mais, d'une part, la proportion de cas déclarés en cette matière est difficilement chiffrable et, d'autre part, on assiste à une montée de la violence déployée dans les conflits.

Les VIF feront donc l'objet d'une attention particulière et pas d'une priorité opérationnelle.

Le but n'est pas nécessairement d'influer sur le phénomène proprement dit mais plutôt d'assurer une meilleure gestion des dossiers.

b) Objectif stratégique

Améliorer l'ensemble du travail policier dans les situations VIF depuis la connaissance du conflit jusqu'aux mesures de suivi.

c) Objectifs opérationnels

- Améliorer la prise en charge des victimes ;
- Assurer un suivi efficace des auteurs et des mesures qui sont imposées ;
- Augmenter la qualité des dossiers judiciaires.

d) Approche

Ce point d'attention fera l'objet d'initiatives à développer par le service d'assistance aux victimes de la zone.

La plupart des services de la zone seront concernés : l'intervention pour la gestion des situations de crise, les services d'enquête pour les devoirs judiciaires, les agents de quartier pour le suivi des auteurs, le pool accueil pour la prise en charge des victimes....

e) Développement

Parmi les actions à mener figure certainement une nouvelle sensibilisation de l'ensemble du personnel à cette problématique spécifique.

Les outils mis à disposition pour la constitution des dossiers judiciaires peuvent aussi être améliorés : canevas de PV, auditions types,...

Le suivi des mesures imposées aux auteurs doit être réfléchi en parallèle avec une implémentation efficace d' I+ Belgium.

f) Facteurs critiques de succès

- Suivi pénal des dossiers initiés ;
- Collaboration en réseaux des différents acteurs concernés.

g) Indicateurs – suivi

Le suivi ne portera pas essentiellement sur le phénomène en tant que tel mais sur les actions développées par la police et/ou ses partenaires pour en assurer une meilleure gestion.

3.4.2 Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025

A. Amélioration du leadership

Comme déjà rappelé plus avant, la zone a mené, depuis une dizaine d'années, de nombreuses initiatives pour développer le leadership de l'ensemble de ses cadres.

Lors du précédent plan zonal, l'accent a particulièrement été mis sur un trajet spécifique, réalisé sur mesure, au profit des cadres moyens. Ce trajet, prévu initialement pour trois ans en collaboration avec une experte externe, sera poursuivi.

Dans le même temps, le Chef de Corps a suivi le projet Pro Lead de la Maison du Leadership.

La mesure phare pour cette période sera la mise sur pied, en collaboration avec la police fédérale, d'un trajet Pro Team pour l'ensemble du Comité de Direction de la zone (CP+Niv A).

Il poursuivra deux objectifs principaux : l'amélioration de la communication au sein du nouveau Comité de Direction (suite à la restructuration de la zone) et l'amélioration du leadership de chacun de ses membres par une prise de conscience individuelle des points à améliorer.

A côté de cela, nous continuerons à mener des actions récurrentes telles que la journée des cadres et à porter une attention particulière à l'utilisation des techniques spécifiques de débriefing, à la qualité des entretiens d'évaluation ou à la formation continuée des membres du cadre.

B. Le nouveau commissariat central

Ce n'est plus un secret, la zone de police a démarré la construction d'un nouveau commissariat central où seront regroupés la majorité des services.

Le premier objectif sera d'aboutir dans le projet de construction en proposant un bâtiment fonctionnel et bien équipé tout en maîtrisant les coûts.

Ce dossier est en lui-même déjà particulièrement accaparant et est géré par une équipe composée du Chef de Corps, un CP chargé de mission, la directrice PLIF et le conseiller en prévention auxquels il faut adjoindre à l'occasion des personnes ressources spécifiques (responsable ICT, conseiller prévention vols,...).

Le deuxième objectif est d'assurer la « reconversion » des sites, qui seront ou pourraient être délaissés, au mieux des intérêts de la zone tout en garantissant le meilleur service au citoyen et le bien-être au travail du personnel qui œuvre dans les équipes qui resteront décentralisées.

Enfin, le troisième objectif sera de réussir la transition fonctionnelle liée à cette centralisation des services. Pour cela, différents groupes de travail ont déjà été mis sur pied et continueront à être actifs durant la période 2020-2025. Ils ont trait aux problématiques suivantes :

- Le déménagement ;
- La logistique sensu lato (horeca, véhicules, ICT, équipements divers, ...)
- La sécurité (gestion des accès, vidéosurveillance, prévention incendie, ...)
- L'organisation de l'appui administratif ;
- La réorganisation de la fonctionnalité intervention ;
- La réorganisation de la direction de la proximité ;
- Le personnel contactable et rappelable.

Pour communiquer sur ces trois objectifs un volet spécifique « communication interne » sera également développé.

3.4.3 Motivation de phénomènes non retenus

Il convient tout d'abord de s'attarder sur la problématique des stupéfiants. Celle-ci a déjà fait l'objet d'une priorité au sein de la zone au cours de PZS précédents. Cela a mené à la création d'une section stupés (1INPP + 3 INP) particulièrement active et la mise sur pied d'un cercle plus large de membres du personnel motivés pour les opérations d'envergure en la matière.

Dans le prochain cycle, l'accent sera mis également sur « l'infiltration » des soirées à risque en matière de consommation de drogues.

Les fraudes sociales et fiscales, sans faire l'objet d'une priorité opérationnelle, bénéficient d'une capacité d'enquête spécifique, surtout depuis la création de la section Lois Spéciales.

Il en va de même pour la traite des êtres humains.

Par ailleurs, la zone participe à toutes les actions coordonnées par la plate-forme arrondissementale dans ces différentes matières.

En matière de terrorisme-radicalisme, la zone respecte tous ses engagements (présence de deux information officers, participation aux TASK FORCE stratégique et opérationnelle,...).

L'objectif sera de mettre sur pied des CSIL/R dans les communes qui n'en disposent pas encore (bien que le phénomène soit marginal...).

L'approche de la criminalité informatique se résume essentiellement par une prise en charge efficace des victimes dans les points d'accueil ainsi que par la diffusion de messages de prévention (notamment par le biais des médias sociaux).

Concernant le projet Paalco ou l'approche administrative pour lutter contre la criminalité organisée, la zone participe aux différentes initiatives lancées par le niveau provincial (dont le projet car wash).

Enfin, la zone est très peu concernée par les faits de violence dans l'espace public, les bandes urbaines, les vols à main armée ou les trafics d'armes. Elle se bornera donc à des actions spécifiques qui lui seraient demandées par le Parquet ou la police fédérale.

Chapitre 4: Politique et gestion

4.1 Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible

4.1.1 Généralités

Depuis longtemps, la zone a abandonné la technique des plans d'actions Top-Down.

Nous fonctionnons selon un tout autre schéma.

Dès approbation du plan, le Chef de Corps détermine, pour chacune des priorités, un pilote et des balises. Par balises, il faut entendre la désignation des services et personnes de références impliquées dans la mise en œuvre, les capacités minimales à engager et les marges budgétaires disponibles (éventuellement).

Ensuite, chaque chef de service ou personne de référence transmet au pilote (ainsi qu'à son N+1) les projets qui seront développés dans son unité par rapport aux différentes priorités.

Par ailleurs, au sein de son équipe, il dispatche les missions concrètes parmi les membres de son personnel. L'échelon le plus bas est donc directement concerné et la pierre angulaire est le chef de service.

4.1.2 Exécution et suivi

Le suivi terrain est exécuté par le chef de service.

La procédure d'évaluation est particulièrement mise à profit à cette fin. En effet, annuellement, dans la foulée des entretiens avec leur personnel, les chefs de service rendent compte à leur N+1 (et en bout de course aux pilotes) des capacités engagées et des résultats obtenus dans chacune des priorités. Ensuite, les actions pour l'année en cours sont débattues et approuvées.

Via les pilotes, ces résultats sont communiqués au Comité de Direction.

Il appartient au Chef de Corps d'en faire alors rapport aux autorités et singulièrement au Conseil zonal de Sécurité.

Pour boucler la boucle, le bilan est présenté à l'ensemble du personnel avec les commentaires, réflexions, attentes,... des membres du Conseil zonal de Sécurité.

4.1.3 Outil de monitoring

Au sein de la zone, il y a un large consensus pour éviter de l'encodage, des calculs, des manipulations,... aux seules fins de statistiques.

Dès lors, les outils utilisés sont ceux fournis par la police fédérale à savoir :
statistiques policières de criminalité, baromètre de la criminalité, baromètre de la sécurité routière, galop, ISLP,...

Ces quelques outils, dont les résultats sont contextualisés grâce à notre connaissance concrète de l'environnement et enrichis par certains acteurs externes (fonctionnaires sanctionneurs, fonctionnaire de prévention,...) nous sont amplement suffisants.

4.2 Gestion du personnel et des moyens

4.2.1 Gestion de la capacité en personnel

A ce sujet, comme déjà mentionné plus haut, nous voulons nous baser sur les applications existantes (essentiellement Galop) et sans causer d'administration supplémentaire.

Nous tenons à mesurer les capacités consacrées aux aspects suivants :

- Les services spécifiques dans le cadre du PZS (par priorité)
- Les fonctionnalités de base
- Les missions fédérales (Hycap, transferts,...)
- Les indisponibilités (maladie, accident de travail,...)
- Les autres missions.

4.2.2 Gestion des moyens financiers

Il n'y a pas de volet financier spécifique consacré au cycle de politique. Il n'y a d'ailleurs aucune demande des autorités locales en ce sens.

Le principe n'est pas de prévoir des moyens en fonction de la politique déterminée.

C'est tout à fait le contraire. Les initiatives nouvelles (entrant ou non dans les priorités du cycle politique) ne sont réalisées que si les moyens financiers le permettent.

Ce principe de bonne gestion lié à un apport acceptable des différentes communes aux moyens financiers de la zone, nous a permis de garder une situation comptable saine, de développer des grands projets (ex : construction du nouveau commissariat) tout en assurant un service de qualité au profit des autorités et des citoyens.

Approbation

	<u>Date</u>	<u>Signature</u>
M. Vincent MACQ Procureur du Roi
M. Christophe BASTIN Président du Collège de Police
M. Luc PIETTE Bourgmestre d'Anhée
M. Axel TIXHON Bourgmestre de Dinant
M. Claude BULTOT Bourgmestre d'Hastière
M. Patrick EVRARD Bourgmestre d'Yvoir
M. Bernard DEHON Chef de Corps
M. Michel REMACLE Directeur coordinateur